

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 12 août 2024:

• Règlement 120-2024 relatif au stationnement sur la rue Carolann

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au <u>www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux</u>.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 19° JOUR DE SEPTEMBRE 2024.

Katheene yourn

Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ciannexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19 septembre 2024.

tatheriezouty

Katherine Beaudoin, Avocate Directrice générale et greffière-trésorière